

Avis de Publicité

Délivrance d'un titre d'occupation du domaine public

(Le présent avis est établi en application de l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques)

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France (CCI) consent à la Société IMMOGRANDLILLE devenant CCI EVENTS GRAND LILLE une autorisation d'occupation de divers espaces à vocation événementielle situés au Palais de la Bourse, siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, place du Théâtre à Lille, aux fins d'y organiser pour son compte ou celui de tiers tous événements professionnels, culturels ou grand public tels que colloques, conférences, salons, manifestations commerciales, ...

Les espaces concernés au sein du Palais de la Bourse appartenant au domaine public de la CCI sont :

- Grand Hall ;
- Galerie du Port ;
- Salle Descamps ;
- Salon Kühlmann ;
- Jardin d'hiver ;
- Salle des séances ;
- Salle des commissions ;
- Bibliothèque.

La Société IMMOGRANDLILLE devenant CCI EVENTS GRAND LILLE est immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 510 848 047. Son siège social actuellement situé Place du théâtre à Lille est en cours de transfert au 299 Boulevard de Leeds à Lille.

Le titre d'occupation du domaine public est consenti à l'amiable, l'organisation de la procédure de sélection préalable prévue à l'article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques étant injustifiée en raison des considérations de droit et de fait suivants :

1- Organisation de l'activité économique exercée sur le domaine public de la CCI

Par délibération du 21 juin 2018, la CCI de région Hauts-de-France a décidé de transformer la SAS IMMOGRANDLILLE, filiale qu'elle détient à 100 %, en CCI EVENTS GRAND LILLE aux fins de lui adjoindre l'activité économique de :

- exploitation et commercialisation d'espaces événementiels lui appartenant ou appartenant à toute société commerciale ou civile créée par elle,
- organisation pour son propre compte ou le compte de tiers de tous événements de nature professionnelle tels que conférences, colloques, salons, manifestations commerciales dans les espaces événementiels concernés.

2- Caractéristiques du titulaire du titre d'occupation du domaine public

La CCI est associée unique de la SAS IMMOGRANDLILLE devenant CCI EVENTS GRAND LILLE. La SAS sera dotée d'un conseil d'administration composée de membres élus et de collaborateurs permanents de la CCI. La présidence de la SAS sera assurée par le Président de la CCI Grand Lille, établissement de la CCI de région Hauts-de-France.

La Société, titulaire du titre d'occupation, constitue de ce fait **une personne privée sur les activités de laquelle la CCI, propriétaire du domaine public et autorité compétente de gestion, est en mesure d'exercer un contrôle étroit**

3- les locaux, objet du titre d'occupation présentent des **caractéristiques de dépendance physiques et fonctionnelles entraînant des conditions particulières d'occupation et d'utilisation**

Le Palais de la Bourse est classé dans sa totalité au patrimoine des monuments historiques par arrêté n° 23 en date du 16 juin 2016 du Ministre de la Culture.

Il abrite le siège de la CCI Grand Lille et ses services.

Réaménagé progressivement depuis 2013, le Palais de la Bourse accueille par ailleurs des surfaces commerciales en rez-de-chaussée et un centre de coworking installé pour partie dans les étages.

La CCI entend continuer à user de la faculté d'organiser des événements au Palais de la Bourse pour les besoins de ses services internes ou à destination de publics extérieurs en lien avec ses missions de développement économique des entreprises et des territoires.

Les différents types d'occupation du Palais de la Bourse nécessitent le strict respect par chaque occupant de l'organisation générale de gestion de la circulation des personnes et des marchandises et des contraintes relatives à la nature et au contenu des manifestations organisées en son sein.

Ces différentes caractéristiques entraînent l'obligation pour la CCI de conserver un contrôle étroit des modalités d'exercice de l'activité, objet du titre d'occupation et imposent des contraintes particulières d'occupation et d'utilisation des espaces qui justifient l'attribution amiable du titre d'occupation.

Contact auprès de : Fabienne MERLIER

Téléphone : 03 20 63 77 82

Courriel : f.merlier@hautsdefrance.cci.fr

Ou Laura SZYMKOWIAK

Téléphone : 03 59 56 22 54

l.szymkowiak@hautsdefrance.cci.fr>

Publicité mise en ligne : le 12 / 07 / 2018